

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 janvier 2026

L'an 2026 et le 22 janvier à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 janvier 2026.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 15 janvier 2026

Délibération N° 22-01-2026 / N°14

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Éric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne.

Absents excusés : Marc Bourdrel, Hubert Tassencourt, Harold Tetu, Benoit François, Philippe Vanderbeken.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Murielle Roussel, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Xavier Normand ayant donné procuration à Christian Thilliez.

Secrétaire de séance : Sylviane Evain

Titre de la délibération : Acquisition pour un euro symbolique d'une imprimante UV au profit du Labot auprès de la société Bolium.

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation, à la création et aux usages numériques, le Labot développe des actions de fabrication, de prototypage et d'expérimentation à destination des habitants, des porteurs de projets et des acteurs du territoire.

Afin d'accompagner ces activités, la société **Bolium** a proposé de céder au Labot une **imprimante UV**, équipement permettant l'impression directe sur différents supports et contribuant à l'élargissement des capacités techniques du lieu.

Cette cession est consentie pour un **montant symbolique d'un euro (1 €)**, sans autre contrepartie financière, et vise à soutenir le développement des projets menés au sein du Labot.

La cession porte sur le matériel suivant :

- **Une imprimante UV**, en état de fonctionnement,
- Cédée par la société **Bolium**,
- Pour un prix symbolique d'un euro (1 €).

La société Bolium certifie être propriétaire du matériel cédé et le transférer libre de tout droit, charge ou sûreté.

Cette acquisition présente un intérêt pour la collectivité en ce qu'elle permet :

- D'enrichir les équipements du Labot à un coût très limité,
- De développer de nouveaux usages pédagogiques, créatifs et innovants,
- De renforcer l'attractivité et le rayonnement du Labot,
- De soutenir l'écosystème local de création et d'innovation.

La présente acquisition est réalisée pour un montant de 1 €.

Les éventuels frais liés à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance du matériel seront pris en charge dans le cadre du budget de fonctionnement du Labot.

Le matériel fera l'objet d'une inscription à l'inventaire de la collectivité conformément aux règles comptables en vigueur.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 janvier 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition, pour un euro symbolique (1 €), d'une imprimante UV auprès de la société Bolium au profit du Labot,
- D'autoriser l'exécutif compétent à signer tout document nécessaire à la finalisation de cette cession,
- D'affecter de ce matériel aux activités du Labot,

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/01/2026 et publication ou notification du 29/01/2026

